

<https://dieppe-ouest.circonscription.ac-normandie.fr/?Evaluation-mi-parcours-GS-389>



Evaluation mi-parcours GS

- Pédagogie - Évaluations - Evaluations mi-parcours -



Date de mise en ligne : lundi 13 mars 2017

Copyright © Circonscription de Dieppe Ouest - Tous droits réservés

Pour ce qui concerne l'école maternelle, l'évaluation repose sur de nouveaux principes, dans le cadre d'un nouveau programme, qui rendent globalement caducs les protocoles tels qu'ils pouvaient être proposés jusque-là.

Il n'y aura pas d'évaluation académique GS cette année.

Cela n'exonère absolument pas de la rédaction et de la mise en œuvre de dispositifs qui ont vocation à aider et à accompagner les élèves les plus fragiles. Pour ces élèves, une « fiche passerelle » entre la GS et le CP doit être rédigée dès la période 4, ré-examinée (par le conseil de cycle) en fin d'année scolaire et transmise, en interne, à l'enseignant en responsabilité de la classe de CP.

Les élèves de GS, inscrits dans ce qui peut déjà relever du « handicap », dont les compétences (et l'évolution prévisible de celles-là) ne permettent pas d'augurer d'une réussite au CP, ont déjà fait l'objet (au cours de la période 3) d'une saisine de la MDPH dans le cadre d'un « maintien à l'école maternelle ».